

Subventions temporaires aux provinces de Manitoba et de Saskatchewan pour leur permettre de maintenir leurs services essentiels en attendant l'amélioration des récoltes et le rapport de la Commission royale chargée de faire enquête sur les pouvoirs financiers et les responsabilités financières du Dominion et des provinces—

Manitoba, \$750,000.

Saskatchewan, \$1,500,000.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne veux pas que ce crédit soit adopté sans faire au moins une observation. Simplement ceci au sujet de tous ces crédits: en notre qualité de membres de l'opposition officielle, nous devons nous poser la question suivante: dans l'intérêt public, est-il préférable que nous restions ici pour discuter ces crédits en détail ou bien que nous permettions aux membres du gouvernement de s'acquitter de ces devoirs onéreux et difficiles avant de partir pour l'Angleterre? Mais, évidemment, l'injustice que ce crédit comporte pour la province de l'Alberta est telle que je suis obligé de protester. En examinant le rapport présenté au sujet de cette province, je constate qu'elle a été traitée d'une manière absolument différente des provinces de Saskatchewan et du Manitoba. Lorsque l'Alberta a demandé en premier lieu un prêt pour lui permettre de faire face à ses obligations, on le lui a refusé. Comme résultat de ce refus et de la déclaration faite subséquemment, la province a réduit ses versements d'intérêt de moitié. Le rapport indique que si elle avait pu s'acquitter de ses obligations à cet égard elle se serait trouvée, à condition d'avoir des fonds du Dominion, exactement dans la même situation que les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba. Le rapport se termine ainsi:

Son état ne serait guère pire que celui du Manitoba, mais certainement bien meilleur que celui de la Saskatchewan et il faudrait tenir compte de ces conditions en envisageant sa demande d'assistance. Toutefois, la situation budgétaire de l'Alberta diffère sensiblement de celle des autres provinces dans ce sens que les versements d'intérêt ont été réduits de moitié, soit de \$3,400,000, et que, toutes choses égales d'ailleurs, ses échéances en espèces ont été réduites d'autant. Nous ne pouvons envisager la situation que suivant ce qu'elle est réellement et non pas ce qu'elle eût pu être dans d'autres circonstances. Nous voyons que l'Alberta peut pourvoir à ses frais d'administration, aussi bien que le Manitoba et la Saskatchewan, sans aide additionnelle, et c'est pourquoi nous ne voyons pas de raison de recommander que le gouvernement fédéral lui accorde temporairement une aide financière.

Avant cela, le rapport disait:

En recommandant que le gouvernement fédéral vienne en aide au Manitoba et à la Saskatchewan nous avons tenu compte du fait que ces provinces ont absolument besoin d'argent pendant la durée de l'enquête de la commission royale. Si l'Alberta payait actuellement le plein

intérêt sur ses obligations, elle serait probablement obligée, en 1937-1938, d'emprunter du Dominion l'équivalent de sa part des secours-chômage, et, sans compter l'amortissement, elle aurait un déficit budgétaire d'environ \$600,000.

Puis, vient ce que j'ai lu en premier lieu, et cela est dû à ce que le Gouvernement a refusé d'avancer à cette province des fonds qui lui auraient permis de s'acquitter de ses engagements. Le ministre peut faire signe que non tant qu'il voudra, mais cela ne me fait rien. J'ai lu le rapport. A cause de ce refus, parce que l'Alberta n'a pas voulu adhérer au conseil des prêts et parce qu'il a adopté une telle attitude, nous voyons que la Saskatchewan qui fut traitée d'une manière différente, fut à même d'obtenir 3 millions de la Banque du Canada. D'après la loi, cette banque ne pouvait plus avancer d'argent, si bien qu'elle a été obligée d'acheter des obligations du gouvernement de Saskatchewan, et ainsi elle faisait un placement dans une province insolvable suivant ce que dit la banque elle-même. L'Alberta a été incapable d'obtenir des fonds soit de la banque, soit du gouvernement fédéral; on lui a refusé toute aide, si bien que les porteurs d'obligations ont été obligés d'accepter 50c par dollar, tandis que nous votons de l'argent pour permettre aux autres provinces de payer intégralement leurs obligataires.

Je prétends que c'est une distinction préjudiciable. C'est injuste envers les gens de l'Alberta qui détiennent ces titres, car l'Alberta a payé effectivement tout l'intérêt sur les obligations de l'Alberta and Great Waterways Railway, ainsi que le signale le rapport. Mais aujourd'hui, par suite de l'attitude du Dominion, cette province se trouve dans la position de ne pouvoir payer que la moitié de ce que les gens ont placé, à même leurs économies, dans ses obligations.

Malgré tout, nous voyons que le Parlement du Canada accorde à la Saskatchewan et au Manitoba des subventions qui leur permettront de payer intégralement l'intérêt dû sur leurs obligations. Grâce à la décision du Gouvernement et de la Banque du Canada, la province de Saskatchewan a pu non seulement contracter des emprunts, mais obtenir une somme additionnelle de 3 millions de la banque à laquelle elle n'avait nullement droit et de même, la province du Manitoba reçoit 1 million et demi.

Je prétends que c'est absolument irrégulier et je voudrais consacrer quelques instants à l'analyse de ce rapport et entrer dans les détails du sujet. Toutefois, je dois me contenter de faire l'observation que le ministre a entièrement désapprouvée l'autre jour. Il n'en reste pas moins vrai que la province de